

# Guide d'encadrement de la thèse

## Doctorat en études internationales

La production d'une thèse constitue l'exigence principale d'un programme de doctorat axé sur la recherche. À la suite de sa scolarité, l'étudiant inscrit au doctorat en études internationales prépare donc une thèse. L'ensemble de cet effort de recherche compte pour 72 crédits.

Une thèse est « l'exposé écrit des résultats d'une recherche originale poursuivie dans le cadre d'un programme de troisième cycle. La thèse peut être présentée sur différents supports. Elle a pour but de démontrer que l'étudiant peut apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine du savoir et qu'il est apte à poursuivre des travaux de façon autonome »<sup>1</sup>.

La thèse est rédigée sous la codirection de deux professeurs de différents départements/facultés participant au programme. Il comprend habituellement entre 300 et 400 pages. Le travail de thèse comprend deux phases : la première concerne l'élaboration et la présentation orale du projet de recherche (examen prospectif, cours ETI-8004, 3 crédits); la seconde vise l'exécution du projet de thèse (ou rédaction proprement dite).

La thèse est rédigée en français. Par exception, elle peut être rédigée en anglais si l'étudiant obtient au préalable l'autorisation de ses directeurs de recherche et de la direction de programme<sup>2</sup>. Voici les principales étapes devant guider l'étudiant dans la réalisation de sa thèse:

### 1. Choix du sujet et identification des directeurs de recherche

Dès son entrée au programme, l'étudiant fait les démarches auprès de deux professeurs de disciplines différentes parmi les disciplines centrales (droit, économique, science politique et gestion) afin de faire endosser le choix du sujet de sa thèse et de constituer son comité de thèse. De façon exceptionnelle, l'étudiant pourra choisir une discipline autre que les disciplines centrales, avec l'accord préalable de la direction de programme.

Dans ses démarches en vue de trouver ses directeurs de recherche, l'étudiant approche en premier le professeur qui sera son directeur principal et, après discussion avec celui-ci, le professeur qui sera le codirecteur. Pour orienter ses recherches de direction, l'étudiant peut se référer à la liste des membres actifs des HEI et des professeurs participant au programme.

Le sujet de thèse est choisi en collaboration avec les professeurs (codirecteurs), en fonction des intérêts de l'étudiant et de la pertinence du sujet pour les professeurs qui dirigent la recherche. Cette étape est donc conclue lors d'une rencontre à trois. Le résultat est transmis à la direction de programme avant la fin de la 2<sup>e</sup> session d'inscription.

Il est fortement suggéré à l'étudiant d'avoir confirmé son sujet de thèse au moment de faire son cours de méthodologie disciplinaire. Ce choix est requis avant l'examen rétrospectif.

**Document à remettre :** (1) Formulaire HEI-801,  
« Identification provisoire du sujet de thèse et des codirecteurs »

---

<sup>1</sup> Règlement des études, article 153.

<sup>2</sup> Règlement des études, article 52.

## 2. Examen prospectif

L'approbation du projet de thèse se fait dans le cadre du cours *ETI-8004 Examen prospectif*. L'inscription à l'examen prospectif est conditionnelle au dépôt du formulaire HEI-802.

Normalement, l'étudiant s'inscrit à cet examen à son cinquième ou sixième trimestre d'inscription à temps complet au programme.

L'étudiant présente son projet de thèse par écrit et doit ensuite le défendre oralement devant un jury de quatre personnes composé du directeur, du co-directeur de thèse et de deux professeurs provenant des disciplines retenues par l'étudiant. La présidence du jury est assurée par le directeur du programme. En général, les membres du comité d'examen prospectif sont ceux qui agiront comme membres du jury de thèse.

Il revient à la direction de programme d'identifier la date, l'heure et le local où aura lieu l'examen prospectif. Il en informe l'étudiant et les membres du jury.

**Document de référence** : *Document d'information sur l'examen prospectif*

**Document à remettre** : (1) **Formulaire HEI-802**,  
« Autorisation d'inscription à l'examen prospectif »  
  
(2) **Formulaire HEI-822**  
« Évaluation de l'examen prospectif »

## 3. Rédaction de la thèse

La rédaction d'une thèse de doctorat en études internationales pose le défi particulier de la pluridisciplinarité. Ce défi ne peut être relevé avec succès que par des échanges fréquents entre l'étudiant et ses codirecteurs dans le cadre de rencontres à trois.

Il appartient d'abord à l'étudiant de retenir et de développer une approche pluridisciplinaire de son sujet. Cette démonstration aura été faite dans le projet de thèse.

Quant aux codirecteurs, ils doivent d'une part assurer une rigueur scientifique essentielle et, d'autre part, accepter une zone d'insécurité par rapport à leur approche disciplinaire. Le résultat recherché passe par une écoute attentive de l'autre et par des rencontres régulières à trois.

**Document de référence** : [www.fes.ulaval.ca](http://www.fes.ulaval.ca)

## 4. Dépôt initial de la thèse

L'étudiant est invité à transmettre le plus tôt possible à sa direction de programme – et bien avant le dépôt initial de la thèse – les suggestions des codirecteurs de recherche quant au choix des examinateurs. À cette fin, l'étudiant doit veiller à faire remplir le formulaire FÉS-103 dès que sa thèse est, au jugement de ses codirecteurs, prête pour l'évaluation terminale.

Toutefois, la direction de programme n'est pas liée par ces suggestions et la recommandation lui appartient en définitive.

Le jury de thèse est composé des cinq membres suivants :

- Les deux codirecteurs
- Deux examinateurs
- Un professeur d'une autre université

Les modalités entourant l'évaluation de la thèse sont décrites sur le site Internet de la Faculté des études supérieures où l'on trouve également les formulaires requis ([www.fes.ulaval.ca](http://www.fes.ulaval.ca)).

- **Site de référence :** [www.fes.ulaval.ca](http://www.fes.ulaval.ca)
- **À remettre à la direction de programme AVANT le dépôt initial :**
  - (1) **Formulaire FES-103** « Suggestions de la directrice ou du directeur de recherche quant au choix des examinatrices et examinateurs »
  - (2) **Formulaire VRR-101** « Éthique de la recherche »
- **Action à prendre AU MOMENT du dépôt initial :** Contacter l'Agente à la gestion des études des HEI qui doit compléter le formulaire FES-49 à transmettre à la Faculté des études supérieures.
- **À remettre à la direction de programme AU MOMENT du dépôt initial :**
  - (1) **Formulaire FÉS-104** « Autorisation de dépôt initial en vue de l'évaluation terminale »
- **À remettre à la Faculté des études supérieures :** Thèse de doctorat, sur support papier (5 copies reliées) ou encore sur support électronique (voir [www.fes.ulaval.ca](http://www.fes.ulaval.ca))

## 5. Évaluation de la thèse

La Faculté des études supérieures a la responsabilité de transmettre la thèse aux codirecteurs/examinateurs pour l'évaluation. C'est également la FÉS qui s'occupe de l'ensemble du suivi, de l'évaluation à la diplomation.

## 6. Soutenance de thèse

Se référer au site de la faculté des études supérieures.